



Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

Réduisons nos déchets de 15 % d'ici 2030
→ Synthèse



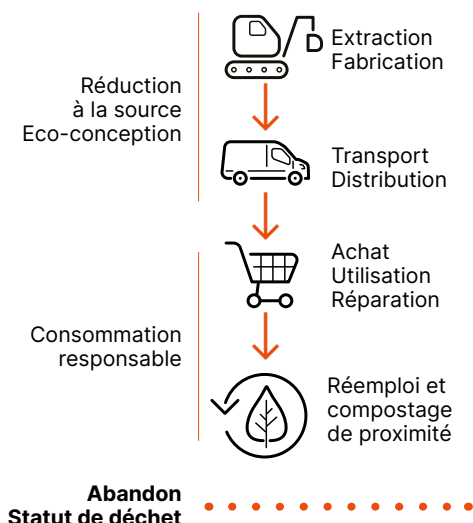
SOMMAIRE

p4	Attendus du PLPDMA
p5	Objectifs du PLPDMA
p6	Hypothèses de réduction entre 2023 et 2030
p7	Un programme organisé autour de 6 axes et 18 actions
p8	Axe 1 Actions transversales
p9	Axe 2 Gestion de proximité des biodéchets
p11	Axe 3 Lutter contre le gaspillage alimentaire
p13	Axe 4 Donner une seconde vie aux objets
p14	Axe 5 Vers une consommation sobre
p15	Axe 6 Devenir des collectivités exemplaires

LA PRÉVENTION DES DÉCHETS DOIT ÊTRE LA PREMIÈRE MESURE À METTRE EN ŒUVRE, AVANT LE RECYCLAGE (VALORISATION MATIÈRE), L'INCINÉRATION (VALORISATION ÉNERGÉTIQUE) ET LE STOCKAGE (ÉLIMINATION).

Celle-ci a pour objectif d'éviter ou de retarder le plus possible qu'une matière ou un produit ne devienne un déchet. Le principe est de voir dans chaque produit alimentaire ou de consommation une **ressource**, afin de faire en sorte qu'elle soit **réutilisée ou valorisée**.

PRÉVENTION DES DÉCHETS



Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) doit coordonner l'ensemble des actions de réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés mises en œuvre par les différents acteurs du territoire afin d'atteindre les objectifs fixés.

→ ATTENDUS DU PLPDMA

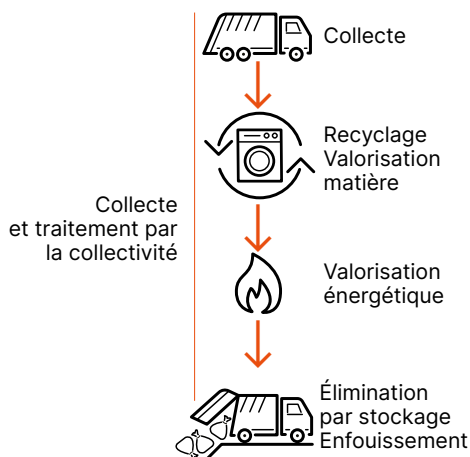
→ **1** Établir un état des lieux de la production de déchets, des acteurs concernés, des actions de prévention déjà mises en œuvre.

→ **2** S'aligner sur les objectifs de réduction du Schéma Directeur des Déchets Ménagers et Assimilés (SDDMA).

→ **3** Établir un plan d'actions pour atteindre ces objectifs.

→ **4** Définir les indicateurs, méthodes et modalités de suivi.

GESTION DES DÉCHETS



→ OBJECTIFS DU PLPDMA



Chaque habitant de la MEL jette **557** kg/an (2020)

15 % | en moins de déchets ménagers
et assimilés entre 2010 et 2030

Un enjeu de réduction de **50** kg / habitant entre 2020 et 2030

OBJECTIF STRATÉGIQUE

Finalités poursuivies par la collectivité mais qui ne peuvent être atteints par sa seule action.

→ Déployer et pérenniser la culture de la prévention : agir sur les pratiques quotidiennes, allonger la durée de vie des produits et faire de nos déchets une ressource.



OBJECTIF SPÉCIFIQUE

Représente les résultats et les impacts attendus de l'intervention publique notamment sur ses destinataires.

→ Réduire de 15 % les DMA* entre 2010 et 2030.



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Représentent la production des réalisations c'est-à-dire les tâches que le dispositif doit financer ou accomplir.

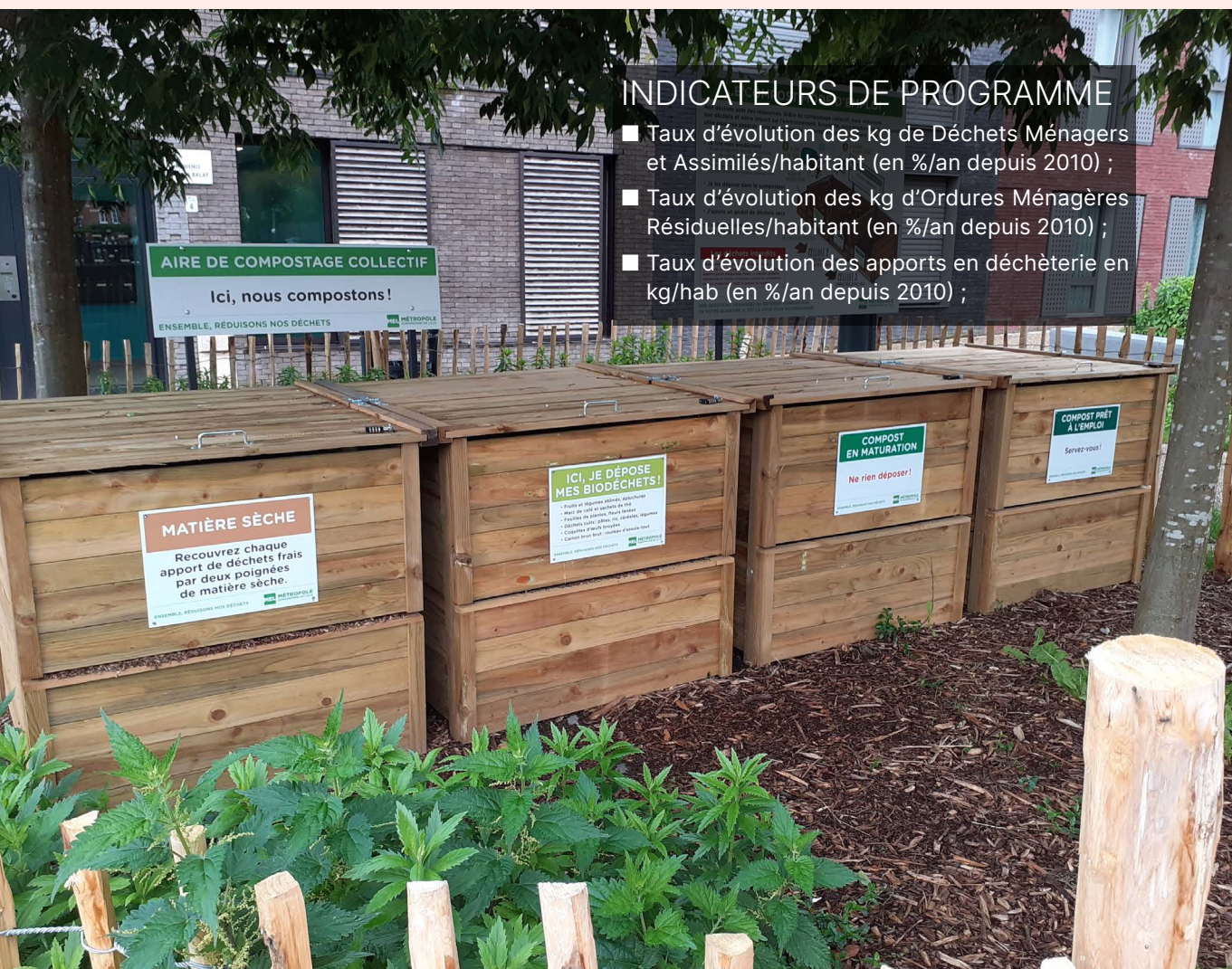
→ Sensibiliser et faciliter le changement de comportement durable des habitants.

→ Mobiliser, soutenir et accompagner les acteurs locaux pour diffuser largement les nouvelles pratiques et créer une dynamique territoriale.

*DMA = Déchets Ménagers et Assimilés

→ CIBLES DE RÉDUCTION ENTRE 2020 ET 2030

	Gisement d'évitement en kg/hab.	Cible de réduction en 2030 en kg/hab.	
GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS			
 COMPOSTAGE	69	9	60 %
BROYAGE	63	20	
GASPILLAGE ALIMENTAIRE	16	1	
TOTAL	148	30	
 RÉPARATION / RÉEMPLOI	55	15	30 %
 CONSOMMATION PLUS SOBRE	112	5	10 %
TOTAL		50	100 %



INDICATEURS DE PROGRAMME

- Taux d'évolution des kg de Déchets Ménagers et Assimilés/habitant (en %/an depuis 2010) ;
- Taux d'évolution des kg d'Ordures Ménagères Résiduelles/habitant (en %/an depuis 2010) ;
- Taux d'évolution des apports en déchèterie en kg/hab (en %/an depuis 2010) ;

→ UN PROGRAMME ORGANISÉ AUTOUR DE 6 AXES ET 18 ACTIONS

		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
AXE 1 : ACTIONS TRANSVERSALES	Fiche action 1 - Communiquer et sensibiliser	■	■	■	■	■	■	■
	Fiche action 2 - Expérimenter et innover		■		■			
	Fiche action 3 - Former des acteurs relais	■	■	■	■	■	■	■
AXE 2 : GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS	Fiche action 4 - Mettre en place une politique volontaire de compostage de proximité	■	■	■	■	■	■	■
	Fiche action 5 - Développer et animer des réseaux métropolitains de guides composteurs et référents de site	■	■	■	■	■	■	■
	Fiche action 6 - Expérimenter et développer un/des services de broyage de végétaux	■	■	■	■	■	■	■
	Fiche action 7 - Aménager des espaces de démonstration			■	■	■	■	■
AXE 3 : LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE	Fiche action 8 - Créer, animer un réseau et diffuser un référentiel des acteurs et des solutions pour éviter le gaspillage alimentaire	■	■	■	■	■	■	■
	Fiche action 9 - Accompagner la réduction du gaspillage alimentaire au sein de la restauration collective	■	■	■	■	■	■	■
AXE 4 : SECONDE VIE DES OBJETS	Fiche action 10 - Consolider et compléter le réseau des lieux dédiés au réemploi et à la réparation	■	■	■	■	■	■	■
	Fiche action 11 - Encourager le déploiement de PAV textiles dans les communes	■	■	■	■	■	■	■
	Fiche action 12 - Accompagner les repair cafés		■	■	■	■	■	■
AXE 5 : VERS UNE CONSOMMATION SOBRE	Fiche action 13 - Lutter contre les imprimés publicitaires non sollicités en diffusant de manière régulière des auto-collants Stop-pub	■	■	■	■	■	■	■
	Fiche action 14 - Soutenir et accompagner, en lien avec les communes, les restaurateurs, artisans et commerçants dans la réduction de leurs déchets/gaspillage alimentaire et la mise en œuvre d'initiatives pour une consommation plus durable		■	■	■	■	■	■
	Fiche action 15 - Accompagner les acteurs locaux à l'utilisation de textiles sanitaires lavables (structures d'accueil de la petite enfance, crèches)				■	■	■	■
	Fiche action 16 - Accompagner les habitants et les acteurs locaux à l'utilisation de textiles sanitaires lavables (kits et/ou aides à l'achat)				■	■	■	■
AXE 6 : DEVENIR DES COLLECTIVITÉS EXEMPLAIRES	Fiche action 17 - Développer et mettre à disposition des solutions de prévention, collecte et tri des déchets pour des équipements métropolitains éco exemplaires et proposer un accompagnement aux communes	■	■	■	■	■	■	■
	Fiche action 18 - Développer et mettre à disposition des solutions de prévention, de collecte et de tri des déchets pour des événements métropolitains éco exemplaires	■	■	■	■	■	■	■

Axe 1

Actions transversales

CET AXE REGROUPE L'ENSEMBLE
DES ACTIONS COMMUNES
À TOUTES LES THÉMATIQUES DÉCLINÉES.

FICHE ACTION 1 COMMUNIQUER ET SENSIBILISER

- Réaliser des campagnes de communications ;
- Proposer des ateliers de sensibilisation ;
- Réaliser une cartographie "intelligente" de la prévention des déchets pour porter à connaissance les solutions existantes sur le territoire ;
- Objectifs de 9 000 visiteurs/an pour les visites d'outils industriels et de 300 classes/an (soit environ 8 000 enfants) pour les animations prévention ;
- Suivi et communication de la production de déchets à l'échelle d'une rue, d'un quartier, permettant de mesurer l'impact d'actions de prévention menées sur le territoire ;
- Participer à au moins un évènement national/an.

FICHE ACTION 2 EXPÉRIMENTER ET INNOVER

- 2 sessions d'appels à projets sur la durée du programme pour soutenir des projets de réduction des déchets d'acteurs du territoire afin d'étoffer les dispositifs déployés.
- 1 à 2 expérimentations /an sur la base des propositions conjointes de la MEL et des communes, pour rechercher la plus grande efficacité des actions mises en œuvre sur le territoire.

FICHE ACTION 3 FORMER DES ACTEURS RELAIS

Agents/élus communaux
et prestataires marchés déchets

- Organiser 6 ateliers de formation/mois

Axe 2

Gestion de proximité des biodéchets

**LES BIODÉCHETS CONSTITUENT LE GISEMENT PRIORITAIRE
DANS CE PROGRAMME EN RAISON À LA FOIS DU POIDS
QU'ILS REPRÉSENTENT DANS NOS POUBELLES
MAIS ÉGALEMENT DES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES DE
TRI À LA SOURCE À ÉCHÉANCE DU 31 DÉCEMBRE 2023.**

Plusieurs solutions de tri à la source des biodéchets existent (collecte séparée en porte à porte, points d'apports volontaires, ...) et seront déployées sur notre territoire. Cependant, dans le cadre du programme local de prévention, seules les solutions de gestion et de valorisation des biodéchets in situ, à savoir le compostage, seront engagées car elles répondent aux objectifs de réduction des tonnages de déchets.

FICHE ACTION 4 METTRE EN PLACE UNE POLITIQUE VOLONTAIRE DE COMPOSTAGE DE PROXIMITÉ

- Équiper 42 900 foyers (soit environ 94 000 personnes) en composteurs individuels ;
- Installer 350 sites de compostage partagé.

FICHE ACTION 5 DÉVELOPPER ET ANIMER DES RÉSEAUX MÉTROPOLITAINS DE GUIDES COMPOSTEURS ET RÉFÉRENTS DE SITE

- Organiser 7 sessions de formation de guides composteur-pailleurs, soit 100 guides formés ;
- Organiser 40 sessions de formation de 10 à 15 référents de site de compostage partagé.

FICHE ACTION 6 EXPÉRIMENTER ET DÉVELOPPER UN/DES SERVICES DE BROYAGE DE VÉGÉTAUX

- 20 opérations de broyages /an par la plateforme fixe ou mobile ;
- 3 déchèteries équipées de broyeurs.

FICHE ACTION 7 AMÉNAGER DES ESPACES DE DÉMONSTRATION

- Aménager 5 espaces de démonstration où les différentes techniques de compostage et de gestion intégrée des déchets de jardin sont présentées (broyage, paillage, mulching, gestion différenciée...).
- Ces sites seront répartis sur le territoire en lien avec les projets d'agriculture urbaine dans le cadre du dispositif "quartiers fertiles" ou au sein des Espaces Naturels Métropolitains.



Axe 3

Lutter contre le gaspillage alimentaire

LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE S'INSCRIT AU SEIN DE L'OBJECTIF GLOBAL DE RÉDUCTION DES BIODÉCHETS PRÉSENTS DANS NOS POUBELLES.

FICHE ACTION 8

CRÉER, ANIMER UN RÉSEAU ET DIFFUSER UN RÉFÉRENTIEL DES ACTEURS ET DES SOLUTIONS POUR ÉVITER LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

- Définir un taux de réduction du gaspillage alimentaire visé ;
- Réaliser un référentiel des acteurs et des solutions existantes ;
- Accompagner des projets/événementiels et communiquer sur le gaspillage alimentaire.

FICHE ACTION 9

ACCOMPAGNER LA RÉDUCTION DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE AU SEIN DE LA RESTAURATION COLLECTIVE

- Accompagner 200 sites pilotes (scolaires et autres publics ou para-publics) sur le territoire d'ici 2029, soit environ 20% des structures de restauration collective du territoire ;
- Réduire de 30 à 50% le gaspillage alimentaire annuel pour les sites accompagnés.

Axe 4

Donner une seconde vie aux objets

LE RÉEMPLOI, LA RÉPARATION ET LA RÉUTILISATION CONTRIBUENT AU PROLONGEMENT DE LA DURÉE DE VIE DES PRODUITS ET PARTICIPENT À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET À LA RÉDUCTION DE LA PRODUCTION DES DÉCHETS.

FICHE ACTION 10

CONSOLIDER ET COMPLÉTER LE RÉSEAU DES LIEUX DÉDIÉS AU RÉEMPLOI ET À LA RÉPARATION

- 1 500 tonnes collectées par an dans les zones réemploi des déchèteries, dont 80% (soit environ 1 000 tonnes) effectivement réemployées ;
- 7 000 tonnes d'objets réemployés par an sur la MEL grâce à un équipement à créer couplant une plateforme professionnelle du réemploi et de la réparation et un lieu emblématique grand public ;
- Capter 500 tonnes par an via l'offre itinérante de collecte de réemploi sur le territoire.

FICHE ACTION 11

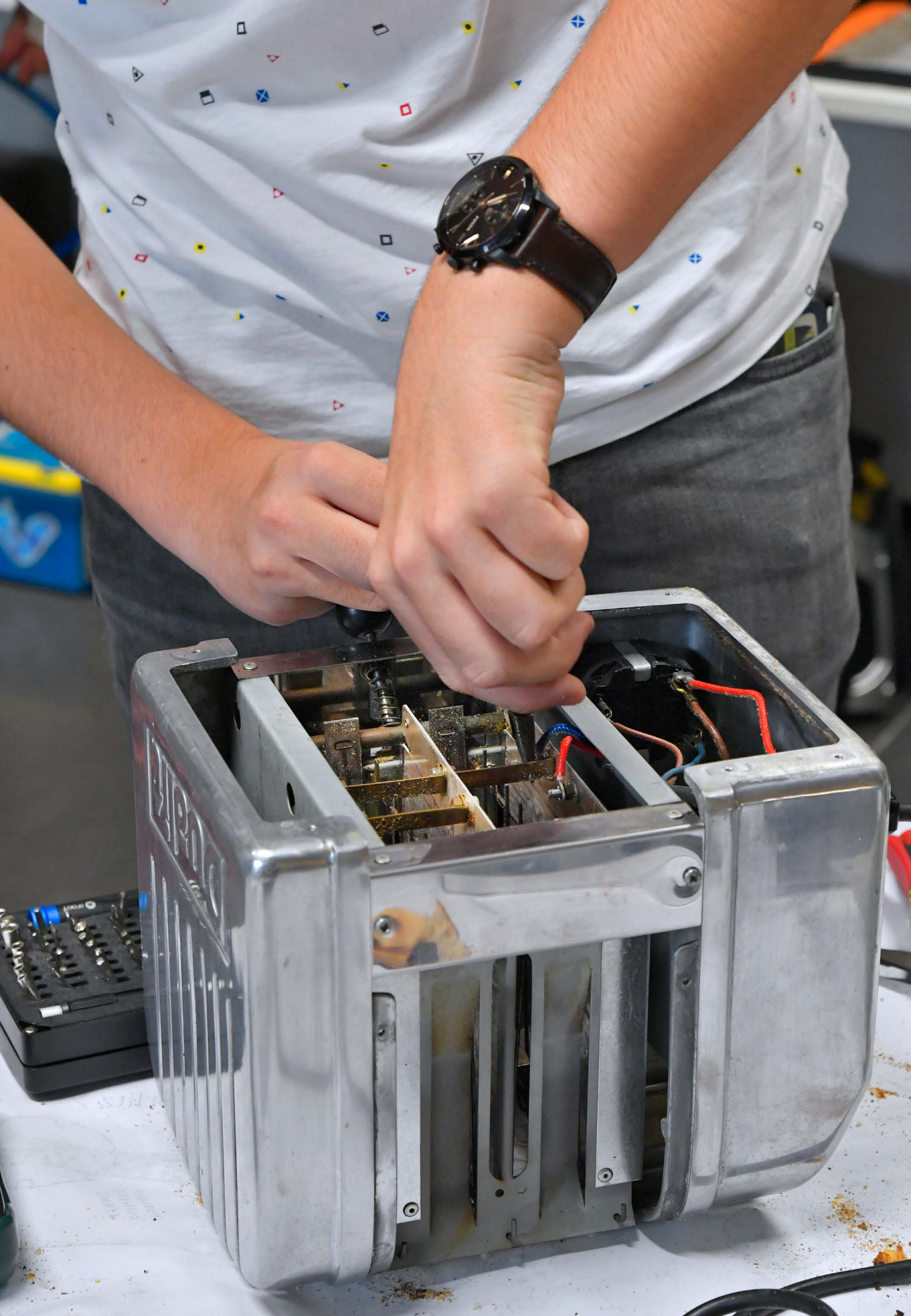
ENCOURAGER LE DÉPLOIEMENT DE POINTS D'APPORT VOLONTAIRES TEXTILES DANS LES COMMUNES (action qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie économie circulaire de la MEL)

- Atteindre l'objectif d'1 point d'apport volontaire textiles pour 2000 habitants, soit 587 PAV sur le territoire de la MEL d'ici 2029 (soit 213 nouveaux Points d'Apport Volontaire) ;
- Doubler les tonnages collectés en atteignant 6 kg/hab/an.

FICHE ACTION 12

ACCOMPAGNER LES REPAIR CAFÉS

- Délibérer une stratégie d'accompagnement à la création et à la pérennisation des repair-café, en lien avec les structures et les communes ;
- Passer de 3 tonnes/an d'objets réparés en 2019 à 5 tonnes/an en 2029.



Axe 5

Vers une consommation sobre

CONSOMMER DE MANIÈRE PLUS SOBRE, C'EST RÉDUIRE NOTRE EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE EN CONSOMMANT DE MANIÈRE RÉFLÉCHIE ET ADAPTÉE À NOS BESOINS RÉELS ET EN ÉVITANT LES BIENS ET EMBALLAGES À USAGE UNIQUE. C'EST ÉGALEMENT UN MOYEN DE LUTTER CONTRE LA POLLUTION PLASTIQUE.

FICHE ACTION 13

LUTTER CONTRE LES IMPRIMÉS PUBLICITAIRES NON SOLlicitÉS EN DIFFUSANT DE MANIÈRE RÉGULIÈRE DES AUTOCOLLANTS STOP-PUB

- 30 % de boîtes aux lettres équipées d'un stop-pub sur le territoire métropolitain.

FICHE ACTION 14

SOUTENIR ET ACCOMPAGNER, EN LIEN AVEC LES COMMUNES, LES RESTAURATEURS, ARTISANS ET COMMERÇANTS DANS LA RÉDUCTION DE LEURS DÉCHETS/ GASPILLAGE ALIMENTAIRE ET LA MISE EN ŒUVRE D'INITIATIVES POUR UNE CONSOMMATION PLUS DURABLE

- Proposition d'une offre de services à destination d'entreprises volontaires pour réduire leur production de déchets ;
- 250 structures accompagnées.

FICHE ACTION 15

ACCOMPAGNER LES ACTEURS LOCAUX À L'UTILISATION DE TEXTILES SANITAIRES LAVABLES (STRUCTURES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE, COMMUNES)

- Mener des expérimentations dans des crèches volontaires : 36 structures (crèches, structures d'accueil de la petite enfance,...) accompagnées.

FICHE ACTION 16

ACCOMPAGNER LES HABITANTS ET LES ACTEURS LOCAUX À L'UTILISATION DE TEXTILES SANITAIRES LAVABLES (KITS ET/OU AIDES À L'ACHAT)

- 800 familles ou professionnels de santé par an pouvant bénéficier de kits d'essai de couches lavables pour une durée déterminée ;
- 200 familles ou professionnels et 200 femmes par an pour les aides à l'achat de couches lavables et protections féminines lavables.

Axe 6

Devenir des collectivités exemplaires

L'ÉCO-EXEMPLARITÉ CONSISTE À DIMINUER LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DE NOS COLLECTIVITÉS CONCERNANT L'EAU, L'ÉNERGIE ET LES TRANSPORTS, LES BÂTIMENTS, LES ACHATS PUBLICS ET LA GESTION DES DÉCHETS. L'ENJEU EST D'OUVRIR LA VOIE ET DE MONTRER L'EXEMPLE DANS LES EFFORTS À FOURNIR.

FICHE ACTION 17

DÉVELOPPER ET METTRE À DISPOSITION DES SOLUTIONS DE PRÉVENTION, COLLECTE ET TRI DES DÉCHETS POUR DES ÉQUIPEMENTS MÉTROPOLITAINS ÉCO EXEMPLAIRES ET PROPOSER UN ACCOMPAGNEMENT AUX COMMUNES

- Réduction de 15% des déchets produits au sein des équipements de la MEL et de ses communes ;
- Transfert de 50% de la poubelle d'ordures ménagères vers les flux triés au sein des équipements de la MEL et de ses communes.

FICHE ACTION 18

DÉVELOPPER ET METTRE À DISPOSITION DES SOLUTIONS DE PRÉVENTION, DE COLLECTE ET DE TRI DES DÉCHETS POUR DES ÉVÈNEMENTS MÉTROPOLITAINS ÉCO EXEMPLAIRES

- Réduction d'au moins 15% les déchets produits lors des événements ;
- Valoriser au moins 50% des déchets produits lors des événements.

→ LE BUDGET PRÉVISIONNEL

Budget 2023-2029	
AXE 1 : ACTIONS TRANSVERSALES	2 410 200 €
AXE 2 : GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS	5 428 000 €
AXE 3 : LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE	1 211 400 €
AXE 4 : SECONDE VIE DES OBJETS	8 935 000 €
AXE 5 : VERS UNE CONSOMMATION SOBRE	810 400 €
AXE 6 : DEVENIR DES COLLECTIVITÉS EXEMPLAIRES	525 000 €
TOTAL	19 320 000 €



LES ÉDITIONS DE LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE
2, boulevard des Cités Unies - CS 70043 - 59040 Lille Cedex

Rédaction: MEL - Direction des déchets ménagers

Coordination de l'édition: MEL - Direction de la Communication

Direction artistique: MEL - Yann Parigot, Grégory Rolland

Mise en page et graphisme: MEL - Grégory Rolland

Photographies: MEL - Vincent Lecigne

Achevé d'imprimer en juin 2023



MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

2 boulevard des Cités Unies
CS 70043
59040 Lille Cedex
T. +33 (0)3 20 21 22 23
■ lillemetropole.fr

